



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



Certificat n°200-INSP

Bruxelles : 126, b°12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles

Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 78

Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinave - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse

Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80

T.V.A. BE 0406.671.312

cibic@skynet.be
N°

5929

N° de rapport : 150903084 Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante
 Concerne : ouverture cpt n° 94569831 + remise en conformité
 Demandeur : E.I.
 Personne sur place : [redacted] cod. EAN de l'installation : cpt n° 94569831
 Adresse de la visite : 29 Rue Jean Baptiste Vampé 1190 Forest
 Date de visite : 080909 Date d'émission : 080909 Références client : /
 Référentiel réglementaire : RGIE art. 276 avec emploi des dérogations de l'art. 271 bis de l'art. 270
 Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : 3N400 V 3x230V 2x230V 1N400V Protection générale du branchement : 25 A
 Nombre de tableaux : 2 nombre de circuits terminaux : 9

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>		
Etat du matériel électrique installé	<input checked="" type="checkbox"/>		
Mesures de protection contre les contacts directs	<input checked="" type="checkbox"/>		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	<input checked="" type="checkbox"/>		
Note : différentiel <input checked="" type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	<input checked="" type="checkbox"/>		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	<input checked="" type="checkbox"/>		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	<input checked="" type="checkbox"/>		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	<input checked="" type="checkbox"/>		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	<input checked="" type="checkbox"/>		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : <u>107</u> MΩ	<input checked="" type="checkbox"/>		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>5</u> Ω	<input checked="" type="checkbox"/>		

Identification des appareils de mesure : CIB-E-MEI-/ ; CIB-E-MET-/ ; CIB-E-TEC-24 ; CIB-E-MUL-28

Manguements / Notes :

rien

DE
08/09/09

Conclusion :

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. ⇒ 8 Sept 2034
 Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le :

Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire est à exécuter par le même organisme avant la remise en usage de l'installation.

Nom et visa de l'inspecteur :
Pour CIB,

Nom et visa du demandeur pour réception :



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



Certificat n°200-INSP

Bruxelles : 126, b^{is}12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles

Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 78

Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse

Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80

T.V.A. BE 0406.671.312

cibic@skynet.be
N°

5929

N° de rapport : 150903084 Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante
 Concerne : ouverture cpt n° 94569831 + remise en conformité
 Demandeur : E.I.
 Personne sur place : [redacted] code EAN de l'installation : cpt n° 94569831
 Adresse de la visite : 22 Rue Jean Baptiste Vampi 1190 Forest
 Date de visite : 080909 Date d'émission : 080909 Références client : /
 Référentiel réglementaire : RGIE art. 276 avec emploi des dérogations de l'art. 271 bis de l'art. 278
 Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : ... Protection générale du branchement : 25 A
 3N400 V 3x230V 2x230V 1N400V Nombre de tableaux : 2 nombre de circuits terminaux : 9

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>		
Etat du matériel électrique installé	<input checked="" type="checkbox"/>		
Mesures de protection contre les contacts directs	<input checked="" type="checkbox"/>		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	<input checked="" type="checkbox"/>		
Note : différentiel <input checked="" type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	<input checked="" type="checkbox"/>		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	<input checked="" type="checkbox"/>		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	<input checked="" type="checkbox"/>		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	<input checked="" type="checkbox"/>		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations.	<input checked="" type="checkbox"/>		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : <u>107</u> MΩ	<input checked="" type="checkbox"/>		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>5</u> Ω	<input checked="" type="checkbox"/>		

Identification des appareils de mesure : CIB-E-MEI-/; CIB-E-MET-/; CIB-E-TEC-24; CIB-E-MUL-28

Mangements / Notes :

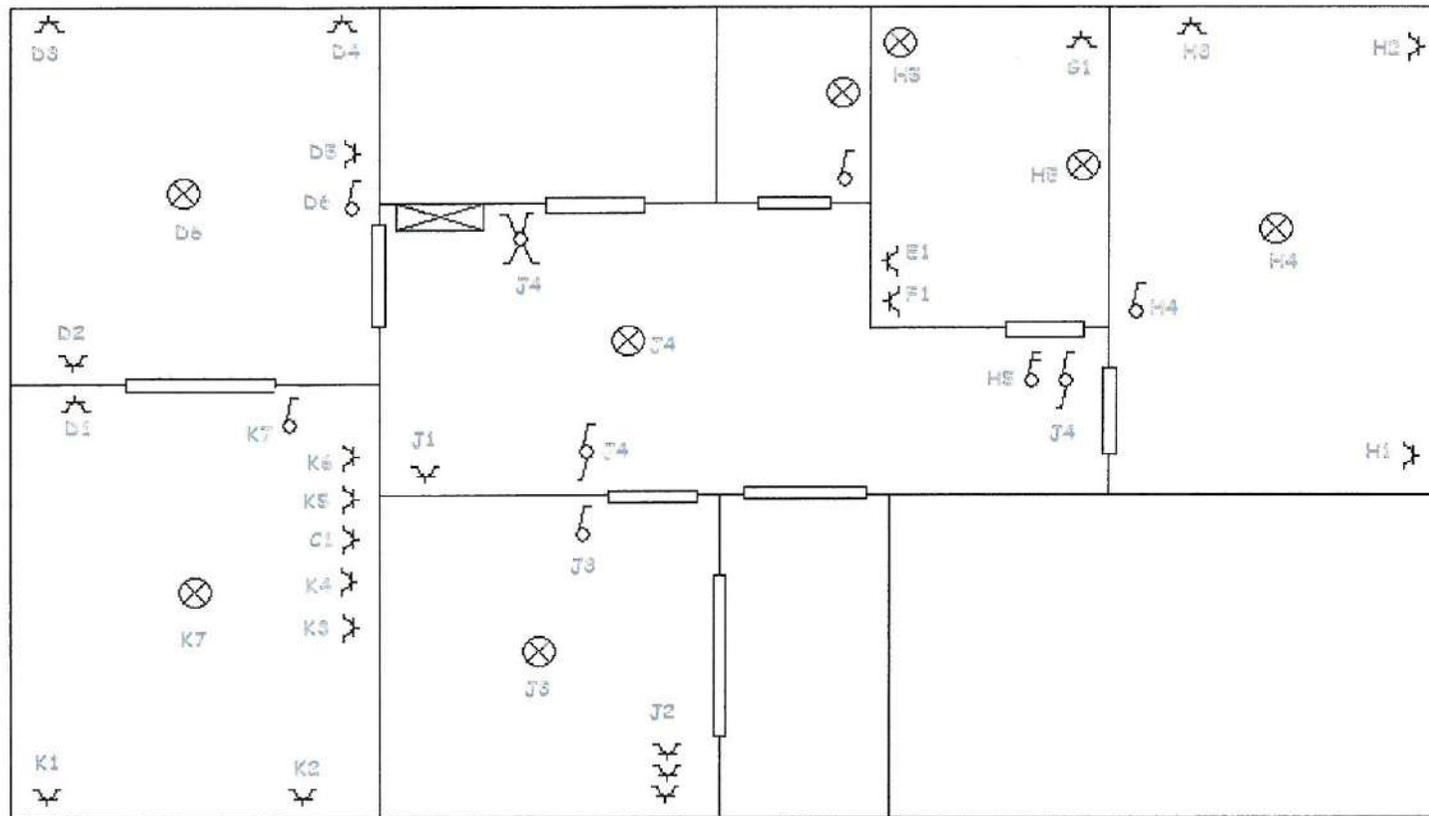
rien
[Signature]
09/09/09

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. ⇒ 8 Sept 2034
 Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le :
- Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire est à exécuter par le même organisme avant la remise en usage de l'installation.

Nom et visa de l'inspecteur :
Pour CIB, [redacted]

Nom et visa du demandeur pour réception : [redacted]



[Handwritten signature]

<p>Fait par E&I</p>	<p>Rue jean batiste vampé n° 22</p>	<p>C.I.B. organisme de contrôle agréé BUYLE DAVID expert en électricité Tél. : 02/2454695</p>
<p>05/09/2009</p>	<p><i>Schéma de Position</i></p>	<p><i>le 8 sept 09'</i></p>